

APPEL D'OFFRES
TRAVAUX DE TONTE DE GAZON
DEVIS NUMÉRO 2020-01

La Ville de Warwick demande des soumissions relativement à la tonte de gazon des parcs et des surfaces gazonnées sur divers secteurs en milieu urbain.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les soumissionnaires intéressés doivent se procurer l'ensemble des documents d'appel d'offres de même que tous documents auxquels renvoie l'appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et acquitter les frais selon la tarification établie par le SÉAO. Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au SÉAO en communiquant par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 856-6600 ou en consultant le site Internet <http://www.seao.ca>, en stipulant le numéro de référence **1350399**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Pour être considérées, les soumissions scellées, portant la mention « **Soumission – Tonte de gazon** » devront parvenir au bureau municipal situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, Québec, JOA 1M0, le ou avant le 27 mars 2020 à 10 heures. Les soumissions seront ouvertes publiquement à 10 heures 01 le même jour, par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission au montant minimal de dix pour cent (10 %) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission et d'une formule d'engagement relative à l'émission de cautionnements d'exécution et pour gage, matériaux et main d'œuvre. Seuls les cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

La Ville de Warwick se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et à n'encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas du plus bas soumissionnaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce vingt-huitième jour du mois de février de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière